



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 123521

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les stages universitaires effectués à l'étranger par les étudiants. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens financiers et les actions mis en place par son ministère afin de favoriser la réalisation de stage à l'étranger par les étudiants, et de lui faire part de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La réforme du système des aides directes aux étudiants mise en oeuvre à la rentrée 2008 a comporté un volet destiné à encourager la mobilité internationale des étudiants. Un complément spécifique à la bourse sur critères sociaux, d'un montant de 400 € par mois, vient ainsi en aide aux étudiants boursiers qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international. Cette formation ou ce stage doit s'inscrire dans le cadre de leur cursus d'études. Cette aide, qui est augmentée à 25,4 millions d'euros en 2012, contre 23,07 millions en 2011, est accordée sur décision des chefs d'établissement d'enseignement supérieur. Les étudiants transmettent à leur établissement, sous forme de dossier, une demande d'aide à la mobilité accompagnée d'un projet de séjour d'études ou de stage internationaux. Le chef d'établissement retient les candidatures en fonction de la qualité et de l'intérêt pédagogiques des projets individuels des étudiants et de leur conformité avec la politique internationale menée par l'établissement. La durée du séjour aidé de l'étudiant à l'étranger ne peut être inférieure à deux mois ni supérieure à neuf mois consécutifs. Ainsi, sur plus de 53 000 étudiants des cursus licence, master et de formations comparables ayant effectué un séjour à l'étranger en 2009-2010, près de 12 400 ont bénéficié d'une aide à la mobilité internationale. Par ailleurs, il convient de rappeler que depuis 2007, le programme Erasmus offre la possibilité d'effectuer des stages en entreprise dans un pays européen. Ces stages ont connu une forte progression avec une croissance de 71 % sur 3 ans et la France reste le pays qui envoie le plus grand nombre de ses étudiants en stage à l'étranger devant l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni. Depuis 2007, près de 14 000 étudiants ont pu ainsi bénéficier d'une bourse de stage dans le cadre de ce programme.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123521

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12726

Réponse publiée le : 14 février 2012, page 1359